



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 24 février 2022

1. Comptes administratifs 2021 :

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les comptes administratifs 2021 suivants :

- Assainissement :

→ *Exploitation* : résultat de clôture avec un excédent de 40 976,81 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un excédent de 13 252,43 €.

Le solde d'exécution cumulé (2020 + 2021) s'élève à + 280 536,94 €.

- Commune :

→ *Fonctionnement* : résultat de clôture avec un excédent de 148 572,99 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un déficit de 51 851,59 €.

Le solde d'exécution cumulé (2020 + 2021) s'élève à + 190 350,04 €.

2. Écoles :

Un conseil d'école s'est tenu le 10 février. Il y a eu beaucoup d'interrogations sur le protocole sanitaire qui change à partir de cette rentrée. Parmi les changements, citons la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves et les personnels des écoles élémentaires.

Concernant Faramans, des sorties scolaires sont prévues, notamment une sortie vélo sans nuitée et une visite au musée des Confluences à Lyon.

Côté projets collectifs, citons la course solidaire, le journal scolaire en avril et la kermesse le 25 juin (avec un spectacle des enfants et une exposition).

Le compte rendu du conseil d'école du 10 février sera disponible prochainement sur le site internet de la commune.

3. Commission bâtiments :

Extension de l'école : les travaux en cours sont dans les délais prévus. La dalle a été coulée le 17 février.

4. Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain :

Une assemblée générale du SIEA traitant de divers sujets, et notamment des orientations budgétaires pour 2022, s'est tenue en distanciel le 04 février dernier. La prochaine assemblée, dont le thème principal sera le budget 2022, aura lieu le 12 mars prochain.

Vous pouvez télécharger les documents relatifs aux réunions du SIEA sur son site (onglet "Ressources") : <https://www.siea.fr/>.

La finalisation du déploiement de la fibre optique est toujours prévue pour la fin 2022 sur le territoire dépendant du SIEA. Dès maintenant, le syndicat se projette dans l'avenir en mettant en route le projet **TIDA** (*Territoire ingénieux et durable de l'Ain*). Grâce aux infrastructures numériques déployées, le SIEA souhaite collecter et mettre en forme tout un ensemble de données pour les mettre ensuite à disposition des collectivités intéressées. Cela concerne les centrales photovoltaïques, l'éclairage public, la vidéosurveillance et divers capteurs GTB (gestion technique du bâtiment) sur des installations techniques comme des chaufferies. D'autres usages sont envisageables à l'avenir.

L'objectif final de ce projet est de faciliter le quotidien des collectivités tout en leur permettant de faire des économies d'énergie et de gestion.

Le projet sera mis en œuvre par un consortium regroupant des acteurs locaux associés à des compétences complémentaires dans les domaines concernés. Le coût de ce projet est évalué à 2,4 M€ HT. Le SIEA a déposé un dossier de candidature pour répondre à un *Appel à Projet national* et espère recevoir une subvention d'un montant de 1,5 M€.

Pour vous tenir informé-e-s sur l'évolution du projet TIDA :

<https://sites.google.com/tactis.fr/siea-tida/le-projet-tida-en-detail>

5. BUCOPA (Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain) :

Une assemblée générale s'est tenue le 09 février 2022 avec à l'ordre du jour :

- Présentation du compte administratif 2021 ;
- le vote du budget 2022 ;
- les questions diverses.

Tous les documents relatifs aux réunions du BUCOPA sont disponibles sur le site internet du syndicat : <http://www.bucopa.fr/>.

6. Date à retenir :

→ Dimanche 20 mars : nettoyage de printemps organisé par la Société de Chasse et la Commune.